

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 4 décembre 2012

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

**Absents excusés** : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012  
Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72  
Nombre de membres présents : 51

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.12.14 : Retrait de Versailles Grand Parc du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).**

**☐ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-06-03- du 24 juin 2003 relative à la désignation d'un représentant de la communauté de communes du Grand Parc au GART ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010-01-10 du 28 janvier 2010 relative à l'élection des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du GART ;

Le Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) a pour but d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, d'ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes des transports collectifs en France et d'être l'interprète des autorités organisatrices de transport auprès de l'Etat, notamment pour ce qui concerne les relations avec l'administration.

En Ile-de-France, contrairement au reste de la France, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est l'autorité organisatrice de transports et non les intercommunalités.

Les préoccupations du GART ne répondent donc pas aux besoins de Versailles Grand Parc du fait de son statut particulier d'autorité organisatrice de proximité (AOP).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) approuve le retrait de Versailles Grand Parc du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012



Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services